

Département de la culture  
et de la transition numérique  
Monsieur le Conseiller administratif  
Sami KANAAN  
Route de Malagnou 19  
Case postale 10  
1211 Genève 17

Genève, le 19 décembre 2020

Monsieur le Conseiller administratif,  
Cher Monsieur

Concerne : Fonds de soutien Canton de Genève - Ville de Genève et Communes

Demande de soutien aux salarié.e.s intermittent.e.s soumis.es à des contrats à période déterminée et au bénéfice de prestations de l'assurance chômage.

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour le travail conséquent effectué par votre Département face à cette crise sans précédent qui touche l'ensemble de notre secteur d'activité. De notre côté, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Ce fût un véritable choc administratif et nous avons travaillé sans relâche dans l'urgence. Les mois de mars et avril 2020 furent particulièrement violents avec une permanence ininterrompue du matin au soir, souvent au-delà de 22 heures. L'activité s'est poursuivie de manière intense en automne.

Cette crise n'épargne personne et fragilise particulièrement notre secteur d'activité dont notamment les acteurs et actrices culturelles. Ce terme d'acteurs et actrices culturelles souvent utilisé n'est pas assez précis pour comprendre sans ambiguïté la situation. De fait, il englobe des entreprises culturelles (employeurs.euses) et des personnes physiques (indépendant.e.s ou salarié.e.s) qu'il est important de différencier afin d'administrer de manière efficace des mesures de soutien financier.

Parmi les acteurs et actrices culturelles, les salarié.e.s sont soumis.es à des contrats à durée déterminée (CDD - intermittent.e.s), ce n'est qu'à de très rares exceptions qu'ils.elles sont engagé.e.s à plein temps avec des contrats à durée indéterminée (CDI). Ils.elles n'ont pas un statut d'indépendant.e avec des engagements dits "sous mandat". Comme vous le savez, une confusion sémantique générale due aux terminologies utilisées a créé de nombreux malentendus sur les questions structurelles liées, entre autres, au droit du travail et Code des obligations. C'est pourquoi, nous avons informé le canton de Genève dès le mois de mars sur l'importance de signifier les différents statuts (indépendant.e.s et/ou salarié.e.s). Puis, dès septembre nous avons alerté le Canton de Genève afin qu'en collaboration avec les autres cantons suisses, il puisse faire pression auprès de notre Gouvernement fédéral et intervenir concrètement à la Conférence des cantons. En effet, possibilité et pouvoir sont donnés aux cantons de discuter et de négocier le règlement ainsi que la mise en œuvre de la future ordonnance d'urgence Covid-19.

Notre action et stratégie invitent à ce que certaines charges n'incombent pas directement aux cantons car il s'agit clairement d'une disposition législative fédérale au sein de la loi d'urgence Covid-19 avec des ressources liées au SECO. Les mesures prévues dans la loi ne sont pas efficaces dans la durée et nous allons poursuivre notre démarche avec détermination. De fait, les intermittent.e.s du spectacle et de l'audiovisuel subissent un dommage important qui n'est pour l'heure pas traité dans le cadre de cette loi d'urgence. Raison pour laquelle, dans ce courrier, nous allons aborder la situation de ces salarié.e.s soumis.es à des contrats à durée déterminée (CDD - Intermittent.e.s au bénéfice de prestations de l'assurance chômage).



# Action intermittence

Notre proposition qui a fait l'objet d'une motion en septembre 2020 au Parlement (voir ci-après Objet 2) est une mesure d'accompagnement à la reprise des activités pour les salarié.e.s intermittent.e.s. L'assurance sociale telle que prévue par la LACI permet de protéger tout.e citoyen.ne lors de grandes difficultés sur le marché de l'emploi. Malheureusement, les mesures financières ne sont pas adaptées à cette catégorie d'acteurs et actrices culturelles que sont les salarié.e.s soumis.es à des contrats à durée déterminée (intermittent.e.s). Nous avons besoin d'une protection sociale dans la durée - et non pas uniquement dans l'urgence.

Par ailleurs, nous signalons que l'Office cantonal de l'emploi (OCE) à Genève procède à des pratiques d'intimidation poussant les intermittent.e.s à sortir de leur champ de compétences et de leurs formations. Ceci n'était pas acceptable avant la pandémie et nous sommes consterné.e.s d'apprendre que malgré la souffrance manifeste dans notre secteur d'activité, cette méthode se poursuit.

Aujourd'hui, suite aux annonces du Conseil fédéral du 18 décembre, nous vous exprimons notre plus grande inquiétude. Parmi les propositions soutenues par de nombreuses organisations professionnelles nationales (Task force nationale - culture) qui ont fait l'objet de débats au Parlement fédéral, nous tenons à mentionner ici les deux objets qui concernent les mesures directement liées aux salarié.e.s intermittent.e.s dans le domaine de la culture.

**Objet 1 - La réintroduction des RHT pour les CDD dès le 1<sup>er</sup> décembre, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2020.** Nous saluons la réintroduction de la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les employeurs et employeuses afin que ceux-ci/celles-ci bénéficient d'un soutien et puissent honorer les contrats pour les employé.e.s en CDD. Cette mesure est un soutien nécessaire aux employeur.euse.s notamment pour les petites structures et entreprises culturelles qui subissent des pertes financières lors de cessation brutale d'activité. Toutefois, il est regrettable que la rétroactivité n'ait pas été acceptée pour la période de septembre à décembre alors que les activités ont été quasiment impossibles.

**Objet 2 - La motion qui concerne la prolongation du délai-cadre jusqu'à 4 ans soumise aux parlementaires** est une demande de droits à une protection sociale dans la durée des salarié.e.s avec des contrats à durée déterminée (intermittent.e.s) portée par Action Intermittence depuis de longs mois. Ce dispositif législatif pour les salarié.e.s intermittent.e.s complète les mesures RHT accordées aux employeurs et employeuses des entreprises culturelles. Une motion a été déposée grâce au travail brillant de l'avocat et Conseiller national socialiste, Christian Dandrès. Cet objet, confronté à des après discussions au sein du Parlement, a été rejeté par la droite majoritaire qui n'entend pas concéder une protection sociale nécessaire dans la durée à ces acteurs et actrices culturelles. En somme, les salarié.e.s avec des contrats à durée déterminée (intermittent.e.s) ne sont, quant à eux.elles, pas traité.e.s du tout.

Il va de soi qu'un retour à une activité normale sera progressif et s'échelonnera au moins sur deux années, entraînant par un effet "boule de neige", une perte de vitesse sur le marché de l'emploi. En conséquence, aucune prévision ni démarche pour de futurs contrats n'est possible si ce n'est dans des conditions aléatoires.

- Les programmations s'établissent longtemps à l'avance et la chaîne de production actuelle est considérablement brisée.
- Les employeurs.euses ne peuvent pas prévoir quand ils.elles pourront engager des professionnel.le.s pour leurs créations sans prendre de risques inconsidérés. Les contrats ne se délivrent plus ou très peu. Ceci implique une difficulté objective et majeure de pouvoir travailler dans le secteur de la culture. Il n'y a pas de perspectives de reprise à plein régime dans l'immédiat quand bien même les lieux culturels ouvriraient leurs portes.
- Plus les contrats sont courts et la demande faible, plus la concurrence est forte sur le marché de l'emploi en cette période de pandémie.



# Action intermittence

C'est pourquoi, nous sommes particulièrement alarmé.e.s par le manque de dispositif législatif tenant compte dans la durée des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle et de l'audiovisuel. Être sous le régime de l'intermittence est un droit, ce n'est pas un privilège, ni une fin en soi. Les intermittent.e.s sont à considérer comme faisant partie de la catégorie des personnes précaires et la crise dans la durée les fragilise considérablement. Nous souhaitons vivement que les intermittent.e.s du spectacle et de l'audiovisuel soient pris.e.s en compte par le Fonds de soutien mis en place par le Canton en collaboration avec la Ville de Genève et les communes. Dès lors, il est utile de poser dans le formulaire mis à disposition aux requérant.e.s les questions suivantes :

- 1 Êtes-vous actuellement au bénéfice de prestations dans le cadre de l'assurance chômage ?  
OUI - NON
- 2 Avez-vous encore le droit à des indemnités journalières ?  
OUI - NON
- 3 Quel est le montant de votre gain assuré ? Veuillez indiquer le montant dans la case suivante :
- 4 Combien d'indemnités journalières vous reste-t-il sur le dernier décompte de votre caisse de chômage ? Veuillez indiquer la date et le chiffre dans les cases suivantes :
- 5 Avez-vous la possibilité d'ouvrir un nouveau délai-cadre ?  
OUI - NON

NB - Si vous avez des doutes concernant ces questions, vous pouvez contacter Action Intermittence à l'adresse courriel suivante : [info@action-intermittents.ch](mailto:info@action-intermittents.ch)

## Remarques

*Les personnes qui répondent OUI à la question 1 confirment qu'elles sont bien sous un régime de salarié.e.s intermittentes. Si elles répondent NON aux questions 2 et 5, elles sont dans une situation grave. Pour la question 3, il s'agit de mesurer le délai d'urgence d'entrée en matière. Il serait louable que ces personnes soient toutes éligibles au Fonds de soutien et ne se retrouvent pas à devoir démarcher à l'Hospice général.*

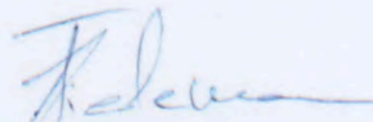
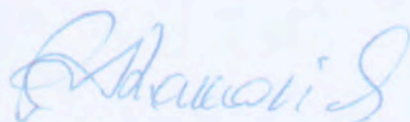
Pour finir, notre ambition est de poursuivre avec détermination à améliorer le statut social de l'artiste, notamment face à la retraite, grâce à une collaboration étroite avec Suisseculture. À de rares exceptions, les artistes au moment de la retraite démarchent aux Prestations complémentaires (PC). Les statuts d'indépendant.e et salarié.e dans le secteur de la culture sont précaires car les mandats ou contrats sont de courte durée et les revenus faibles. Les femmes artistes en payent un tribut particulièrement lourd. C'est dans cet objectif que nous avons déposé cette motion (Objet 2 ci-dessus), convaincu.e.s d'ouvrir une brèche importante pour les discussions futures au niveau helvétique.

Nous sommes fier.e.s du chemin parcouru car nous avons activé un processus de discussion indispensable au niveau national, dans les chambres et dans plusieurs commissions parlementaires.

Tout en nous tenant à votre disposition pour toutes questions, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller administratif, cher Monsieur, nos meilleurs messages ainsi que tous nos vœux pour 2021.

Pour Action Intermittence  
Fabienne Abramovich, Directrice

Alexandra Tiedemann, Présidente





# Action intermittence

## COPIES

Monsieur Sami Kanaan - Conseiller administratif - Département de la culture et de la transition numérique - Ville de Genève  
Madame Virginie Keller - Cheffe du service culturel - Département de la culture et de la transition numérique - Ville de Genève  
Madame Coré Cathoud - Conseillère culturelle - Département de la culture et de la transition numérique - Ville de Genève  
---  
Monsieur Thierry Apothéloz - Conseiller d'Etat en charge du Département de la cohésion sociale (DCS) - Canton de Genève  
Monsieur André Klopmann - Directeur général - Office cantonal de la culture et du sport (DCS) - Canton de Genève  
Madame Cléa Rédalié - Conseillère culturelle - Office cantonal de la culture et du sport (DCS) - Canton de Genève  
Madame Teresa Skibinska - Secrétaire générale adjointe - Département de la cohésion sociale - (DCS) Canton de Genève

### Ci-joint les liens et documents suivants :

- 1 Argumentaire  
[http://www.action-intermittents.ch/wp-content/uploads/2020/09/V5\\_Franc%CC%A7ais\\_PropositionsMesuresIntermittence\\_19uin2020-copie.pdf](http://www.action-intermittents.ch/wp-content/uploads/2020/09/V5_Franc%CC%A7ais_PropositionsMesuresIntermittence_19uin2020-copie.pdf)
- 2 Motion au parlement / Question au Grand conseil de Genève  
<http://www.christiandandres.ch/2020/11/21/mesure-de-soutien-aux-intermittent-e-s-du-spectacle-et-de-laudiovisuel-proposition-de-motion-a-lassemblee-federale/>
- 3 Clip-vidéos / RNTV  
<https://www.youtube.com/watch?v=fmqWQplQXMw&feature=youtu.be>  
[https://youtu.be/Ri5eHzfA\\_L0](https://youtu.be/Ri5eHzfA_L0)
- 4 Presses et médias
  - LE COURRIER - <https://lecourrier.ch/2020/11/25/oxygene-pour-lintermittence/>
  - TRIBUNE DE GENÈVE - <https://www.tdg.ch/la-grogne-des-intermittents-400348514881>
  - RADIO LAC - <https://www.radiolac.ch/actualite/les-milieus-culturels-genevois-restent-inquiets-pour-leur-avenir/>
  - LE TEMPS – vendredi 22 mai – <https://www.letemps.ch/culture/frappes-coeur-intermittents-se-rebiffent>
  - LE COURRIER en ligne vendredi 22 mai et en édition papier mercredi 27 mai - <https://lecourrier.ch/2020/05/22/lintermittence-nest-pas-un-choix/>
  - GAUCHE HEBDO - <https://www.gauchebdo.ch/2020/10/29/alarme-et-indignation-des-professionnels-de-la-culture/>
  - TRIBUNE DE GENÈVE - 16 décembre - – Lettre d'Opinion – Emmanuel Deonna - <https://www.tdg.ch/il-faut-protoger-la-culture-dans-la-duree-262181766713>
- 5 Dossier « Quand vieillir fait mal à la vie » - Remanié pour les organisations nationales – traduit en allemand